

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 20 mars 2023</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 13 mars 2023 DATE D’AFFICHAGE : 13 mars 2023</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 15</p>
---	--

L’an deux mil vingt-trois, le lundi 20 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN, Messieurs Gilles CHASSIER, Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE, Madame GROLEAU Anne et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Estelle HERVY

Absents : Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Yves LINGER

Pouvoirs : Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Monsieur Gilles CHASSIER été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, il est procédé au vote.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DU BUDGET VILLE

Il est rappelé qu’en 2021, la commune avait décidé de passer au Compte Financier Unique (CFU) qui remplace les comptes de gestion et administratif. Le CFU constitue donc l’arrêté des comptes de l’année précédente.

Le résultat de l’exercice 2022 du budget ville est le suivant :

Fonctionnement

Dépenses : 3 631 672,53 €

Recettes : 4 288 408,44 €

Soit un excédent de : 656 735,91 €

Investissement

Dépenses : 1 941 878,70 €

Recettes : 1 858 523,58 €

Soit un déficit de : 83 355,12 €

➤ **Résultats de clôture** :

Fonctionnement

Excédent de 2022 : 656 735,91 €

Excédent de l’année 2021 : 935 751,35 €

Soit un excédent cumulé de : 1 592 487,26 €

Investissement

Déficit de 2022 : 83 355,12 €

Déficit reporté : 884 433,60 €

Soit un déficit cumulé de 967 788,72 €

Il convient d'approuver le Compte Financier Unique 2022 du budget ville.

La commission finances du 6 mars 2023 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité et 2 abstentions, le compte financier unique 2022 du budget ville.

Reçu au contrôle de légalité

le 22/03/2023

Publié ou notifié

le 23/03/2023

Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD

Maire

